



# Achat terrain en indivision et construction maison

Par **eIneps Renee**, le **01/02/2017** à **06:46**

Suite demon message d'hier :

Avons acheté un terrain en indivision et construit une maison dessus.  
Les factures sont établies au nom d'un seul indivisaire, mais c'est bien les deux qui ont payé à hauteur de 50/50.  
Avons en fait un compte commun pour cette gestion.

La seconde question ;-):

avons nous bien fait les choses ?

vu que je reste dans ma maison , et que mon ami seul occupera la nouvelle maison acquise en indivision, nous avons décidé qu'il prendra à sa charge les impots et autres charges d'entretien courant : taxe fonciere, taxe habitation, etc... et qu' il n'aura pas d'indemnité d'occupation à me régler de ce fait.

La déclaration fin des travaux a été fait à son nom .